



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 septembre 2015
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7523^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 16 septembre 2015,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 septembre 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7523^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Sandra Honoré, à participer à la séance.

Le Conseil et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M^{me} Honoré, par visioconférence depuis Port-au-Prince.

Les membres du Conseil, M^{me} Honoré et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues.

Les membres du Conseil, M^{me} Honoré et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont également rendu hommage au Commandant de la Force, le général de corps d'armée Jose Luiz Jaborandy Jr. (Brésil), mort soudainement le 30 août 2015. »

